RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



GROUPES INTERPARLEMENTAIRES D'AMITIÉ ET GROUPES D'INFORMATION INTERNATIONALE

XV^e RENCONTRE DES GROUPES D'AMITIÉ FRANCE-ALLEMAGNE DU SÉNAT ET DU BUNDESRAT

Compte rendu de l'accueil en France d'une délégation du Bundesrat par le groupe interparlementaire France-Allemagne

29 au 31 octobre 2013

Le groupe interparlementaire France-Allemagne, présidé par Mme Catherine Troendle, a reçu, à Paris, du **29 au 31 octobre 2013** une **délégation du Bundesrat**. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la XV^e rencontre des groupes d'amitié France-Allemagne du Sénat et du Bundesrat.



Mmes les Présidentes Margit Conrad et Catherine Troendle

I. La délégation du Bundesrat

La **délégation allemande**, conduite Mme Margit Conrad, vice-présidente du groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat, ministre plénipotentiaire du Land Rhénanie-Palatinat auprès Gouvernement fédéral et pour l'Europe, était composée de membres du Bundesrat : Dr. Jürgen Martens (Parti libéral-démocrate), ministre de la justice et des affaires européennes de l'État libre de Saxe ; Dr. Angelica Schwall-Düren (SPD), ministre plénipotentiaire pour les affaires fédérales, les affaires européennes et les média du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie ; Mme Ulrike Hiller (SPD), plénipotentiaire pour les affaires fédérales et européennes de la ville libre hanséatique de Brême; M. Michael Rüter

(SPD), secrétaire d'État plénipotentiaire du Land de Basse-Saxe; **Dr. Michael Schneider** (Parti populaire européen), secrétaire d'État plénipotentiaire pour les affaires fédérales et européennes du Land de Saxe-Anhalt; **M. Alexander Strassmeir** (CDU), secrétaire d'État pour la justice et la protection des consommateurs du Land de Berlin.

II. Le programme interparlementaire

Programme de la visite du Sénat

Mercredi 30 octobre

- Entretien avec M. Jean-Louis HERIN, secrétaire général de la Présidence du Sénat ;
- Échanges de vues sur :
- la politique industrielle (Mme Margit Conrad);
- les rythmes scolaires (Mme Colette Mélot) ;
- la coopération avec le Comité des Régions européen (Dr. Michael Schneider).
- Déjeuner avec le groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat.
- Séance publique : salut et débat sur le projet de loi de réforme des retraites.
- Visite du Palais du Luxembourg et visite du Jardin du Luxembourg.
- Entretien avec **M. Thierry Repetin**, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.
- Remise de **décoration à Mme Catherine Troendle** et réception à l'Ambassade d'Allemagne.

Jeudi 31 octobre

- Échanges de vues sur la transition énergétique (Mme Françoise Boog) ;
- Déjeuner de clôture avec des membres du groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat.

La rencontre entre les deux groupes d'amitié du Bundesrat et du Sénat a été marquée par :

- des échanges de vues sur des sujets d'actualité :
- un entretien avec M. Thierry Repentin, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes ;
- la remise des insignes de commandeur de l'Ordre du Mérite de la République fédérale d'Allemagne à Mme Catherine Troendle. Cette distinction lui a été décernée par Son Exc. Mme Susanne Wasum-Rainer, Ambassadeur d'Allemagne en France.

III. Des échanges interparlementaires nourris

Sous la conduite de Mme Catherine Troendle, les matinées de travail des 30 et 31 octobre ont été consacrées à des échanges de vues entre les deux délégations.



Mmes les Présidentes Margit Conrad et Catherine Troendle conduisant les échanges de vues

• La politique industrielle

Mme Margit Conrad a exposé, tout d'abord, les enjeux de la politique industrielle à l'échelle nationale et européenne, ainsi que les défis de la coopération franco-allemande dans le secteur industriel. Elle a évoqué la persistance de « nombreux clichés » sur l'appréciation réciproque entre l'Allemagne et la France. L'Allemagne serait ainsi souvent présentée comme étant « plus forte, plus libre, où les conditions pour une bonne évolution économique sont réunies » tandis que « l'interventionnisme d'État » prévaudrait en France. L'Allemagne dispose historiquement d'une base industrielle solide, comme l'illustre la contribution de la production

industrielle à la valeur ajoutée totale (22 % du PIB en 2011), de plus de 10 points supérieure à celle de l'industrie française (10 % en 2011).

Mme Margit Conrad a nuancé les chiffres relativement peu élevés du chômage en Allemagne qui s'expliqueraient, en partie, par la multiplication des « mini jobs » aux salaires peu élevés, ainsi que par l'évolution démographique. Toutefois, elle a souligné les efforts de son pays en matière de renforcement de la formation professionnelle, en lien avec les filières industrielles, qui permettent à de nombreux jeunes d'entrer plus tôt sur le marché de l'emploi. Dans cette perspective, l'harmonisation des formations professionnelles entre les deux pays pourrait encourager l'emploi transfrontalier.

Enfin, Mme Margit Conrad a insisté sur l'importance de favoriser la mise en relation des grands groupes et des sous-traitants.

En réponse, Mme Catherine Troendle a insisté sur l'existence de différences majeures entre la France et l'Allemagne, aussi bien dans la trajectoire de leur politique industrielle qu'au regard des spécificités de leur tissu productif. À ce titre, elle a souligné que l'Allemagne, contrairement à la France, n'avait pas connu de désindustrialisation. En outre, y prédominent des entreprises de 50 à 250 salariés alors qu'en France celles de moins de 50 salariés sont majoritaires. La taille des entreprises allemandes serait ainsi plus propice aux exportations.

Mme Catherine Troendle a considéré que la France devait « développer ses atouts en matière d'innovation » et poursuive ses efforts pour « parfaire l'apprentissage et la formation professionnelle sur le modèle allemand ». Les jeunes Français pourraient occuper des postes qualifiés dans l'ingénierie en Allemagne. Le développement de l'enseignement de la langue allemande, surtout dans les régions transfrontalières est essentiel.

Les rythmes scolaires

Mme Colette Mélot a ensuite abordé la question de l'aménagement des rythmes scolaires, dont la réforme fait l'objet d'un débat animé en France et sur laquelle l'expérience allemande pourrait être instructive. Après avoir regretté le nombre élevé de sorties sans qualification du système scolaire et les résultats moyens des élèves français aux évaluations internationales,

malgré un niveau de dépenses consacrées à l'éducation parmi le plus élevé en Europe, elle a souligné qu'en matière d'aménagement du temps scolaire, le système français se distingue par l'année scolaire la plus courte et le volume horaire par semaine le plus important.

Mme Colette Mélot a ensuite détaillé les diverses dispositions de cette réforme, qui ne concerne actuellement que 20 % des élèves. Elle s'est interrogée sur ses contradictions : un temps de travail quotidien raccourci mais, en pratique, un allongement de la journée pour les élèves, les activités périscolaires pouvant repousser la sortie de l'école au-delà de 17 heures. Elle a aussi mis l'accent sur la question du financement des activités périscolaires qui constitue la principale source de tensions, puisqu'il incombe aux communes qui ont, par ailleurs, souvent des difficultés à en assumer la charge.

Mme Angelica Schwall-Düren a souligné l'évolution inverse qui s'opérait en Allemagne où la tendance est plus à l'allongement de la journée scolaire afin d'alléger les matinées des élèves devenues trop chargées. Si la «semaine de quatre jours» ne fait pas l'objet de débats en Allemagne, le passage du temps partiel au temps plein est en phase de généralisation. Mme Angelica Schwall-Düren a également fait valoir l'importante marge de manœuvre, dont bénéficient les Lander allemands en matière d'éducation.

• Le Comité des Régions

M. Michael Schneider a présenté le rôle du Comité des Régions, comme organe de représentation des collectivités territoriales dans l'Union européenne. Sa création en 1994, prévue par le Traité de Maastricht, était un souhait des États fédéraux (Allemagne, Belgique, Autriche, Espagne). Cette seconde chambre consultative, qui se compose de 350 membres, a vu ses compétences accrues par le Traité de Lisbonne.

Toutefois, il a regretté que son existence demeure peu connue, y compris des parlementaires des États membres.

Sur ce point, M. Jean Bizet, vice-président de la commission des affaires européennes, a insisté sur le rôle important que joue le Comité des Régions comme « maillon dans la gouvernance de l'Union

européenne à plusieurs niveaux ». Il a exprimé le souhait qu'au-delà des fonds structurels auxquels s'intéressent au premier chef les régions, celles-ci jouent leur « rôle de subsidiarité » que leur a conféré le Traité de Lisbonne.

• La transition énergétique

En ouverture du débat sur les questions énergétiques, **Mme Françoise Boog** a témoigné de son **opposition à la décision de fermeture de la centrale de Fessenheim** qui se trouve dans sa circonscription, conformément au choix du Président de la République de réduire la part du nucléaire de 76 % à 50 %.

Elle a défendu le maintien d'un niveau élevé de contribution du nucléaire à l'approvisionnement énergétique de la France pour plusieurs raisons. Cet arsenal industriel permet à la France de bénéficier des coûts d'électricité les plus avantageux d'Europe et donc d'écarter le risque de précarité énergétique des classes sociales les plus défavorisées.

À l'égard des bénéfices sur l'environnement qu'engendrerait une sortie du nucléaire, déjà programmée en Allemagne, Mme Françoise Hoog a émis quelques doutes. Ainsi, l'Allemagne, suite à son engagement de produire 20 % de son électricité à partir des énergies renouvelables, aurait dû recourir à l'utilisation de centrales à charbon pour pallier le manque d'approvisionnement en énergie électrique.

M. Aymeri de Montesquiou a défendu les vertus du recours à l'énergie nucléaire qui représente l'un des secteurs dans lequel la France demeure compétitive. Il a ajouté que la France n'était pas en mesure d'assumer le coût financier que représenterait le démantèlement de ses centrales nucléaires. Enfin, il a fait remarquer qu'aucun incident nucléaire ne s'était produit en France et que les derniers incidents nucléaires avaient été le résultat d'erreurs de conception ou humaines, comme ce fut le cas à Fukushima.

Mme Angelica Schwall-Düren a relevé l'existence d'un « consensus exceptionnel » en Allemagne sur une transition énergétique qui transcende les clivages politiques. La sortie programmée du nucléaire se justifie, selon elle, pour deux raisons principales, l'une liée aux coûts de fonctionnement des centrales, et l'autre, aux risques de catastrophe qui résulterait d'un incident nucléaire sur la santé

et l'environnement, sans compter les problèmes de pollution engendrée par l'enfouissement des déchets intermédiaires. Mme Angelica Düren-Schwall a insisté sur le fait que le **coût du démantèlement des centrales nucléaires** devait être assumé par les exploitants eux-mêmes, et non par les contribuables.



MM. Michael Schneider, M. Michael Rüter et Mme Angelica Schwall-Düren

Mme Margit Conrad, forte de son expérience du démantèlement d'une centrale nucléaire dans le Land de Rhénanie-Palatinat, a souligné qu'il nécessitait une main d'œuvre importante, au moins à hauteur de 50 %. Elle a également insisté sur le potentiel de création d'emplois que représentent l'investissement et l'innovation dans le secteur des énergies renouvelables, aujourd'hui en plein expansion.

Sur la question des gaz de schiste, abordée au cours du débat, les membres de la délégation allemande ont unanimement émis d'importantes réserves, exprimant un « fort scepticisme ». Les expérimentations, à l'exemple de celles qui ont cours au Canada, n'auraient fait que renforcer leur sentiment. Sur ce point, M. Michael Rüter a précisé que seule était autorisée, au sein de sa circonscription, la fracturation des sols pour extraire du gaz naturel, et non du gaz de schiste, une distinction qui fait souvent l'objet de confusions au sein de l'opinion publique.

Pour conclure, **Mme Catherine Troendle** a rappelé que *« la meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas »*. À cet égard, le développement des travaux en faveur l'isolation des logements est crucial. Près de 30 % d'économie d'énergie pourrait être ainsi réalisée, sachant que plus de 40% de la consommation d'énergie concerne le résidentiel.

IV. L'entretien avec le ministre chargé des affaires européennes

La délégation du Bundesrat, accompagnée de Mmes Catherine Troendle et Claudine Lepage, s'est entretenue avec M. Thierry Repentin, ministre chargé des affaires européennes, au sujet de la relation franco-allemande et de l'avenir de l'Europe.

ministre chargé des affaires européennes a souligné l'amitié « assez unique et irrévocable » qui unit l'Allemagne et la France sur la scène internationale, dont la réconciliation historique a été l'acte fondateur. Confiant dans la poursuite de relations constructives, il a salué la capacité des deux pays à élaborer des compromis équilibrés, qui peuvent être la base des solutions européennes, ainsi que le rôle moteur du couple franco-allemand dans la construction européenne. Mme Margit Conrad a remercié le ministre pour ces échanges sur l'avenir de l'Europe, et a évoqué les évolutions matière sensibles en économique. Mme Angelica Schwall-Düren s'est inquiétée de la percée des partis populistes en Europe, tout en exprimant sa confiance dans une Europe apte à surmonter les difficultés.

M. Jürgen Martens a interrogé le ministre sur l'échéance de la directive relative à la libre circulation des travailleurs, un accord pourrait intervenir avant le mois de décembre.

M. Michael Schneider s'est inquiété des lourdeurs de la bureaucratie européenne. Tout en se déclarant favorable à une simplification des procédures, le ministre a mis en garde contre une dérèglementation qui pourrait fragiliser le consommateur, l'environnement, le citoyen ou le salarié... En conclusion, il a fait remarquer que nombre de pays frappent aujourd'hui à la porte de l'Union européenne.

*

La prochaine rencontre entre les deux groupes d'amitié du Bundesrat et du Sénat devrait se dérouler en Allemagne au cours du premier semestre 2014.